



## MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION

Le Conseil d'Etat a validé les lignes directrices de la Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) en mai 2017. En est née une Commission de coordination réunissant les responsables de 19 offices et services de l'Etat, dont la Commission de jeunes du Canton de Vaud, le Tribunal des mineurs et une représentante de l'aide judiciaire vaudoise. Nous avons choisi le thème de la participation comme premier chantier, chantier vaste qui nous permet à toutes et tous de visiter nos procédures et de prendre conscience de ce qu'il reste à faire au sein de nos services et offices. Le chantier durera dans le temps puisqu'il constitue la toile de fond de la mise en œuvre de chacune de nos missions.

J'ai le plaisir de vous inviter à parcourir ce premier bulletin d'information en espérant que chacune et chacun d'entre vous saura faire les liens nécessaires à sa pratique quotidienne.

Au nom de la commission de coordination de la PEJ, je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été.

Christophe Bornand, Chef du service de Protection de la jeunesse et Président de la Commission de coordination PEJ.

## SOMMAIRE

- Projets
- Etudes et consultations
- Actualités des membres
- Actions romandes et nationales
- Calendrier

## PROJETS

### PREMIERE JOURNEE PEJ DU 26 JANVIER 2018

La première [journée de la Politique de l'enfance et de la jeunesse](#) s'est voulue être une journée dédiée au lancement de cette nouvelle politique. Certes les contenus étaient denses, mais riches au vu des objectifs ambitieux de cette politique transversale qui réunit pas moins de dix-neuf services et offices de l'Etat actifs auprès des enfants et des jeunes de notre Canton. Il est prévu que, chaque année, la [Commission de coordination PEJ](#) mette en place une journée de valorisation d'actions concrètes en lien avec sa politique.

#### Chantiers participatifs

[Onze propositions](#) ont émergé des chantiers participatifs.



*Suite : La validation du traitement des propositions sera effectuée dans le cadre de la séance de la Commission de coordination PEJ du 6 septembre 2018. Les idées pourront être soit intégrées au sein des services ou offices membres de la Commission ou déposées, si les porteurs sont intéressés, pour obtention un subventionnement PEJ dès octobre 2018.*

## Ateliers

[Les six ateliers](#) ont permis des partages constructifs de par la diversité des professionnel-le-s présent-e-s. Les intervenant-e-s ont été ravi-e-s d'être questionné-e-s sur leur pratique et pouvoir ainsi l'améliorer grâce aux apports des participant-e-s.



*Suite* : Forte de l'ingéniosité des professionnel-le-s de terrain, la Commission de coordination PEJ est en train de conceptualiser la création d'une Plateforme web de valorisation des pratiques professionnelles PEJ. Elle sera interactive et alimentée par les professionnel-le-s. Il s'agira d'un processus de création fiches techniques qui permettra, à la fois, de présenter le déroulement de la pratique mais aussi de l'utiliser, voire de la répliquer.

## Questions « Speak UP »

Durant la journée du 26 janvier 2018, les participant-e-s ont eu l'occasion de poser des questions, à tout instant, par le biais de l'application « Speak UP ». [Les réponses](#) à ces questions sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Vaud dans le compte rendu de la journée.

Merci aux intervenant-e-s de la journée d'y avoir répondu. Il s'agit de la **Doctoresse Sarah Depallens**, Médecin associée au CHUV Département Femme Mère Enfant (DFME), Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA), Unité de Protection de l'enfant CAN TEAM) - **Marianne Baudat**, Responsable de la planification et de la démarche participative « Pôle Gare » Ville de Lausanne - **Michèle Gay Vallotton**, membre du comité de Pro Familia Vaud - **Sébastien Nater**, Adjoint au Directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) - **Daniel Stoecklin**, Professeur associé au Centre inter-facultaire en droit de l'enfant UNIGE (CIDE) - **Lionel Chambour**, Premier Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne - **Frédéric Cerchia**, Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse du Canton de Vaud.

## SUBVENTIONS PEJ

Dans la continuité de l'adoption des lignes directrices de la PEJ, le Grand Conseil a alloué un budget à la PEJ pour soutenir des projets qui favorisent l'atteinte de ses objectifs. La Commission de coordination PEJ a donc mis en place un Comité de préavis qui aura pour tâche d'analyser les futurs projets. Trois axes de soutien prioritaires ont été définis :

- Encouragement à destination des communes (art.10 et 11 LSAJ) pour des projets en matière de promotion et de participation ;
- Mesures de soutien spécifiques aux organisations de jeunesse (art. 3 LSAJ) pour favoriser l'équité d'accès aux prestations ;
- Appui financier incitatif pour le développement d'activités libres, non structurées.



*Suite* : Les informations pour le dépôt des projets se trouveront dès septembre 2018 sur la [page PEJ](#), mais prenez note, d'ores et déjà, du premier délai de dépôt fixé au 15 octobre 2018.

## FORMATION SUR LA PARTICIPATION

La PEJ se déploie dans cinq domaines d'activité : PROMOTION, PARTICIPATION, PREVENTION, PROTECTION, EDUCATION GLOBALE. La Commission de coordination PEJ a décidé de débiter ses travaux en choisissant la participation comme thème car ce dernier est transversal aux services et offices membres.

A la lumière de la journée PEJ du 26 janvier 2018 et des observations de terrain, il s'avère qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de mieux informer les professionnel-le-s concernant l'art.12 de la Convention internationale des droits de l'enfant et sur ses enjeux en termes de participation des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent.



*Suite* : Un groupe de travail, issu de la Commission de coordination PEJ, est en train d'élaborer un projet de formation courte sur l'audition des enfants en collaboration avec la Haute école de travail social et de la santé, Ecole d'études sociales et pédagogiques (HES SO EESP). Nous espérons pouvoir la promouvoir dans le courant du deuxième semestre de cette année.

## **EVALUATION DES PRESTATIONS PEJ« MONITORING »**

Dans le cadre des objectifs de travail de la Commission, la question de l'évaluation des prestations en lien avec la PEJ est fondamentale. En effet, grâce à la réunion des 19 services et offices de l'Etat de Vaud, il sera possible de conduire une politique en faveur des enfants et des jeunes performante, notamment, en :

- Assurant une veille active relative à l'évolution des besoins et des problématiques ;
- Contribuant à l'analyse en continue de l'évolution des besoins ;
- Veillant à la cohérence des programmes et des actions entreprises ;

Pour cela, il est nécessaire de développer un outil commun qui permette d'évaluer annuellement les prestations à destination des enfants et des jeunes, mais aussi de mettre en place des évaluations d'impact tous les 5 ans dans un des domaines de la PEJ.



*Suite* : Pour démarrer ce travail de construction de l'outil, les prestations du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ont été choisies en premier. En effet, les quatre missions du SPJ - Promotion et soutien aux activités de jeunesse ; Prévention en matière socio-éducative ; Protection des mineurs en danger dans leur développement ; Autorisation et surveillance de l'accueil hors du milieu familial – offrent une palette de prestations très large. Le projet se terminera fin 2019 pour le SPJ et pourra être étendu aux autres membres.

## **ETUDES ET CONSULTATIONS**

### **ETUDE SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SPJ**

L'Étude a été réalisée par la Haute école de travail social de Genève. Elle s'est portée sur le regard croisé enfants/jeunes et professionnel-le-s et les possibilités et limites de la participation des enfants et des jeunes au sein de la mission de protection du SPJ.

Le but de cette recherche est d'outiller les services/offices membres de la Commission ainsi que leurs institutions subventionnées afin de vérifier et de garantir la participation des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent. Les résultats de cette recherche sont spécifiquement orientés sur la mission de protection du SPJ, mais l'outil pourra être adapté aux missions des autres membres.



*Suite* : En septembre 2018, les résultats seront présentés auprès des collaborateur-ice-s du Service. Les enfants et les jeunes, qui ont participé à la recherche, pourront adresser eux-mêmes leurs demandes d'améliorations de leur participation.

## CONSULTATIONS NATIONALES

### Etude du Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH)

Le CSDH a été mandaté par l'Office fédéral de la justice, sur base du postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national, pour établir une étude sur la mise en œuvre de l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies en Suisse (CDE). Plusieurs cantons ont été sélectionnés, dont le Canton de Vaud.

L'article 12 de la CDE prévoit le droit de l'enfant à participer et à être entendu dans toutes les procédures judiciaires et administratives le concernant dans des domaines spécifiques tels que la santé, l'éducation, la protection, le droit de la famille, la justice pénale, le parlement des jeunes.



*Suite* : Les membres de la Commission de coordination PEJ actifs dans les domaines précités ont répondu aux divers questionnaires Phrase à revoir.

## CONSULTATION VAUDOISE

### Mise en consultation des modifications de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ)

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation des modifications de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ). Se fondant sur le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la LSAJ ainsi que sur le rapport du Conseil d'Etat au postulat Marc-Olivier Buffat « pour une meilleure visibilité et fonctionnalité du Conseil de jeunes », ce projet de modification a pour but de valoriser et d'approfondir la participation des enfants et des jeunes à la vie du Canton.



*Suite* : La mise en consultation est terminée. Le projet de loi sera discuté prochainement par le Conseil d'Etat qui devrait le transmettre ensuite au Grand Conseil.

## ACTUALITÉS DES MEMBRES

Cette rubrique présente un échantillon d'actions conduites par quelques membres de la Commission de coordination PEJ dans le domaine concerné. Pour connaître en détails les actualités des membres de la Commission, [l'organigramme interactif des membres](#) vous oriente sur leurs pages Internet dédiées.



### BUREAU CANTONAL POUR L'INTEGRATION DES ETRANGERS ET LA PREVENTIONS DU RACISME (BCI) – ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS (EVAM)

Depuis le printemps 2017, le championnat de la ligue romande de football compte dans ses rangs [Couleur Respaix](#), une équipe de jeunes mineurs non accompagnés. L'objectif est de permettre à ces jeunes de pratiquer une activité sportive régulière et d'ainsi améliorer leur hygiène de vie, mais aussi et surtout de favoriser leur intégration grâce aux matchs avec les autres clubs. L'équipe est soutenue par le Lausanne Sports Association, la commune de Lausanne et le BCI.

## SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)

Afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité du dispositif de prévention "Lieux d'accueil enfants (0-4 ans) - parents de type Maison Verte" (LAEP), [deux supports de communication](#) ont été élaborés en collaboration avec les 9 LAEP du Canton. Une brochure est destinée aux professionnel-le-s, l'autre aux parents.



**Promotion et soutien aux activités de jeunesse.** La brochure [« Sous les projecteurs »](#) présente plus d'une vingtaine de projets lancés par de enfants et des jeunes et soutenus par le SPJ suite à leur examen par le Comité de préavis d'attribution des aides financières composé de membres de la Commission de jeunes et de la Chambre consultative de la jeunesse.



## SANTE PUBLIQUE - SERVICE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT (SSP - SEPS)

(pas compris)Le lancement de nouvelles activités de promotion de la santé par le sport destinées aux enfants et aux adolescents pourra obtenir [un soutien financier](#).

## SANTE PUBLIQUE - CHUV

Le CHUV a décidé d'impliquer le plus tôt possible les enfants dans la construction du futur [Hôpital des enfants](#). Depuis le début de l'année, une soixantaine d'élèves, encadrés par [Graines d'Entrepreneurs](#), travaillent sur des projets qui favorisent le bien-être des jeunes patients et de leur famille.



## ACTIONS ROMANDES ET NATIONALES

### ROMAND

#### La Convention des droits de l'enfant fête ses 30 ans en 2019 !

La Conférence latine des chefs de services en charge de la promotion et de la protection de la jeunesse (CLPPJ) a chargé les délégués cantonaux d'organiser et de coordonner des actions à l'occasion des 30 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant en 2019. Les services de l'Etat et les communes intéressés à mettre en valeur leurs prestations ou à développer une action dans ce cadre sont invités à s'adresser au Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (Frédéric Cerchia, SPJ, 021 316 56 51).

### NATIONAL

#### Evaluation de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

La LEEJ, qui est entrée en vigueur en 2013, institue notamment des possibilités d'aides financières à des organisations privées, aux Cantons et aux Communes. Ces aides visent les buts suivants :

- Favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes ;
- Aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société ;
- Promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes.



L'Office des assurances sociales (OFAS) a mandaté une entreprise de consulting « w hoch 2 » pour l'évaluation de la LEEJ. L'OFAS souhaite récolter les opinions des acteurs principaux de la mise en œuvre de la Loi sur :

- La pertinence de la conception de la LEEJ ;
- Les bases de l'encouragement sur le plan des aides financières et de leur déroulement ;
- La mise en œuvre des mesures d'encouragement des collaborations et du développement des compétences et l'identification d'éventuels potentiels d'optimisation.



*Suite : La demande étant très spécifique et orientée sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse, c'est le Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse qui y a répondu.*

## CALENDRIER

### COMMISSION DE COORDINATION PEJ 2018

Les prochaines séances sont fixées au :

- 6 septembre 2018 de 16h à 18h
- 10 décembre 2018 de 16h30 à 18h30 avec la présence de la Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Madame Cesla Amarelle.

### COMITE DE PREAVIS DES SUBVENTIONS PEJ 2018

Le délai pour le dépôt des projets dans le cadre des subventions PEJ est fixé au 15 octobre 2018. Le Comité de préavis se réunira le 8 novembre et la Commission de coordination validera les soutiens le 10 décembre 2018.

### JOURNEE PEJ MAI 2019

La journée PEJ 2019 est en cours de préparation. L'idée est de mettre en place une collaboration avec la Faculté des HEC - UNIL dans le cadre de son cours « La Ville de demain » et celui de l' « accélérateur de projets entrepreneuriaux », Graine d'entrepreneurs, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse « J'ai un projet », une dizaine de communes du Canton de Vaud ainsi que les établissements scolaires et commission d'établissement y relatifs. Les jeunes de classe de 7/8P ou de 9/10P travailleront sur les améliorations qu'ils aimeraient mettre en place au sein de leur commune, leur quartier. Les étudiants de l'UNIL modéliseront les propositions des jeunes pour en faire des actions concrètes et réalisables remises aux communes.

### PROCHAINE BULLETIN D'INFORMATION PEJ

Décembre 2018

### CONTACT

Latha Heiniger, Chargée de projet PEJ, [latha.heiniger@vd.ch](mailto:latha.heiniger@vd.ch)

Lausanne, juillet 2018

Retrouvez-nous sur la PEJ